

## LA SLOVENIE EST LE TROISIEME ETAT DE L'UNION A RATIFIER LA CONSTITUTION EUROPEENNE

Le 1<sup>er</sup> février, la Slovénie est devenue le troisième Etat à ratifier la Constitution européenne. Le Drzani Zbor, Chambre basse du Parlement slovène, a approuvé le 1<sup>er</sup> février par soixante dix-neuf voix contre quatre et sept abstentions le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe.

L'Union européenne s'est félicitée de cette ratification. « *La Slovénie donne un signal fort aux autres Etats membres sur les bénéfices que la Constitution apporte avec ce vote massif* » a ainsi déclaré Margot Wallström, vice-présidente de la Commission européenne. De son côté, le Premier ministre Janez Jansa (Parti démocrate slovène, SDS) a affirmé « *En votant pour la ratification, vous permettrez à la Constitution de l'Union européenne de faire un pas en avant vers l'entrée en vigueur de ce texte parmi les Vingt-cinq. La Slovénie assume sa grande responsabilité envers l'avenir commun de l'Europe* ».

Pour ratifier la Constitution européenne, la République alpine avait le choix entre le référendum et la voie parlementaire. L'article 170 de la Constitution slovène stipule que les propositions de révision de la Loi fondamentale nationale doivent être soumises à référendum si un tiers des membres de l'Assemblée nationale, soit trente députés, le demandent. Le Parti national slovène (SNS) –qui compte six députés– avait réclamé l'organisation d'une consultation populaire, les autres formations politiques de l'Assemblée nationale y étant opposées. Les Slovènes ayant approuvé à 89,66% l'adhésion de leur pays à l'Union européenne le 23 mars 2003, le gouvernement a considéré qu'il n'était pas nécessaire de rappeler les électeurs aux urnes et choisi de ratifier la Constitution par la voie parlementaire. « *Après l'ampleur du « oui » au référendum sur l'entrée de la Slovénie dans l'Union, je*

*trouve raisonnable que la ratification du traité européen soit effectuée par l'Assemblée nationale* » a déclaré le Président de la République Janez Drnovsek.

Il n'y a pas eu, en Slovaquie, de débat public sur la Constitution européenne. Selon une enquête d'opinion réalisée par la Faculté des sciences sociales de Ljubljana en janvier, la moitié des Slovaques se déclaraient favorables à la ratification par leur pays du projet de traité européen (54%, contre 10% s'y déclarant opposés et 36% n'exprimant pas d'opinion). En outre, selon le dernier Eurobaromètre réalisé en octobre-novembre derniers, un tiers des Slovaques affirmaient ne pas être informés sur la Constitution européenne, 43% se déclarant « peu informés » et 25% « bien informés ».

Selon l'article 170 de la Constitution slovaque, le vote favorable des deux tiers des quatre vingt six membres de l'Assemblée nationale, soit soixante députés, était requis pour que le texte soit approuvé. Après un débat de quatre heures retransmis en direct à la télévision et auquel ont été conviés les députés européens slovaques et certains ambassadeurs des Etats membres de l'Union, soixante quatorze députés se sont prononcés en faveur de la ratification du texte, quatre ont voté contre et sept se sont abstenus. Cinq étaient absents au moment du vote.

La Slovaquie devient donc le troisième Etat à ratifier la Constitution européenne après la Lituanie, le 11 novembre dernier, et la Hongrie, le 20 décembre. « *Cette ratification est importante non seulement parce que la Constitution permet une meilleure organisation et un meilleur fonctionnement de l'Union mais également à cause des valeurs qu'elle affirme. Nous sommes responsables du respect et du renforcement de ces valeurs, non seulement dans notre pays mais dans l'ensemble de l'Union et même au-delà puisqu'il s'agit d'assumer la responsabilité de l'Europe dans l'avenir de l'humanité* » a souligné le Premier ministre slovaque Janez Jansa.

Corinne Deloy